

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **06 SEP. 2019**

## **portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire**

NOR : JUSK1924750A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du comité technique de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration :

- Le directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique de l'administration pénitentiaire,
- Le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel :

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 6 décembre 2018 :

a) En qualité de représentants titulaires :

- Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière
  - M. Emmanuel BAUDIN
  - M. Paul BONO
  - M. Patrick WIART
  - M. Emmanuel GUIMARAES
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
  - M. Jean-François FORGET
  - M. Emmanuel CHAMBAUD
  - M. David CALOGINE
  - M. David BESSON
- Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT
  - M. Christopher DORANGEVILLE
- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
  - M. Jérôme MASSIP

b) En qualité de représentants suppléants :

- Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière
  - M. Yoan KARAR
  - M. Dominique GOMBERT
  - Mme Laure BARAUD
  - M. Jean-Philippe CABAL
- Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSa
  - M. Stéphane BARRAUT
  - M. Fabrice BEGON
  - M. Daniel CARRE
  - M. Luciano DUCCESCHI
- Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT
  - M. Samuel GAUTHIER

- Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non gradés
  - M. Christy NICOLAS

### **Article 2**

Les dispositions de l'arrêté du 28 juin 2019 sont abrogées.

### **Article 3**

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Pour la ministre et par délégation,  
Pour le directeur de l'administration pénitentiaire,

L'adjoint à la sous-directrice  
des ressources humaines  
et des relations sociales

Laurent BELLEGUIC